

Certitude après la ca



Patrick Dierick,
Deloitte Fiduciaire,
Associé Private Governance



Griet Ceenaeme,
Deloitte Fiduciaire,
Manager Private Governance

Le débat sur les pensions a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. La pension légale menace d'être impayable et donc incertaine. En conséquence, la pension ne pourra peut-être pas garantir le niveau de vie actuel. Comment un entrepreneur se constitue-t-il, directement et indirectement, l'épargne nécessaire pour ses vieux jours ? Patrick Dierick et Griet Ceenaeme de Deloitte Fiduciaire Private Governance donnent 5 conseils.

Conseil 1 : Bien construire sa pension commence par avoir une bonne vue d'ensemble aujourd'hui

Griet Ceenaeme : Jamais autant de personnes n'ont pris leur pension qu'en 2011. Et pourtant, il s'avère que peu d'entrepreneurs se préoccupent de leur pension. L'entrepreneur est concerné par les chiffres de son entreprise aujourd'hui, durant les prochains mois, et les prochaines années. Mais le patrimoine privé bénéficie d'une moins bonne planification. L'entrepreneur a-t-il une idée de ce que seront ses

avoirs après toutes ces années de travail ? À quoi ressembleront son patrimoine et ses revenus ? Qu'en serait-il de ses proches s'il lui arrivait quelque chose ? Bien trop souvent, la considération du patrimoine privé se limite au suivi du rendement et de la valeur du portefeuille d'investissement d'aujourd'hui alors qu'à côté de cela, on déploie tant d'efforts pour l'entreprise : rédiger les comptes annuels, prendre des décisions d'investissement, vendre des actifs, évaluer des risques, ...

Carrière professionnelle



Conseil 2 : Ne comptez pas uniquement sur la valeur de l'entreprise

Patrick Dierick : Nombre d'entrepreneurs considèrent les actions de l'entreprise comme l'élément principal de leur patrimoine et partent du principe que cette valeur est pérenne jusqu'à l'âge de la pension. La vente des actions fournira les moyens nécessaires, combinée à une pension extralégale. Mais l'entreprise sera-t-elle vendable dans 10 ans ? Aura-t-elle encore de la valeur ? Ses services ou produits seront-ils toujours sur le marché ? N'a-t-on pas vu des secteurs entiers périr ces dernières décennies ? Qu'en est-il si nous sommes vendeur à la fin d'un tel cycle ?

Pendant sa carrière, ralentir l'activité de l'entreprise en s'octroyant plus de moyens revient également à entreprendre de manière raisonnable. Oser renoncer à un projet ou un financement additionnel peut être justifié si ce choix nécessite encore des garanties personnelles quand on a cinquante ans. Il n'est plus toujours possible de respecter les exigences bancaires dans ce climat financier sans cesse plus hasardeux. Croître plus lentement et de façon moins contrôlée, autoriser d'autres formes de financement ou de nouveaux actionnaires, tous des choix qui peuvent, à terme, s'avérer justes.

Conseil 3 : Ouvrez étape par étape à la structure de votre pension

Griet Ceenaeme : Une fois que vous vous êtes fait une idée des revenus et du patrimoine qui constitueront votre pension, vous pouvez créer une structure qui organise ces revenus et patrimoines. Diviser les biens immobiliers ou non ? Transférer les droits de propriété intellectuelle dans une autre société ? Créer une structure de holding ? Adapter la structure d'entreprise de manière proactive en vue d'une vente totale ou partielle ou d'un règlement familial, ou plutôt donner la priorité à la plus évidente structure d'entreprise opérationnelle ?

Adapter une structure d'entreprise aux souhaits de l'entrepreneur prend du temps. En outre, il est indispensable d'avoir une motivation économique afin de réaliser les modifications dans le respect de la fiscalité. Réorganiser l'entreprise à la va-vite au

moment de la retraite ou de la vente de l'entreprise n'est clairement plus un bon choix.

Conseil 4 : Considérer tous les aspects du patrimoine et des revenus

Patrick Dierick : Ne plus connaître précisément sa situation actuelle et future suscite beaucoup de craintes. L'instrument 'Private Value Map' de Deloitte Fiduciaire est un excellent moyen de rassurer l'entrepreneur et ses proches, sur la base d'une règle simple : la certitude vient des chiffres exacts.

Conseil 5 : Persévérer, répertorier et décider annuellement

Patrick Dierick : À l'instar des comptes annuels d'une entreprise, la mise à jour annuelle de Private Value Map détermine les actions nécessaires : où peut-on diminuer nos risques, quand et comment peut-on faire des dons, quel patrimoine dois-je investir maintenant pour avoir des revenus périodiques plus tard, comment structurer l'entreprise pour tenir compte de la vente ou de la succession ? Ainsi évolue la famille vers le Private Value Map qui se concentre sur la pension du chef d'entreprise.

Si vous parcourez annuellement votre portefeuille d'investissement avec votre banquier, pourquoi ne pas consacrer du temps à réévaluer votre Private Value Map chaque année ? Ces décisions vous appartiennent, alors qu'il vous faut souvent 'subir' les évolutions des marchés financiers.

La planification de votre fin de carrière est aussi importante que le suivi d'investissements ou le versement de primes pour des pensions extralégales.